

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 5 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M. POIRON Jean-Pierre M. ESCOFET Dany  
M. JACQUEMOT Jean-Paul M. VIAL Simone  
M. PALAIS Jean-Claude M. SERRAILLE Michel  
Mr POMMIER Philippe

Absent(e) excusé(e) : Mme COLLON Colette  
Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Dany

**OBJET : EHPAD– Réf : 2024.03.08  
EMBAUCHE D'UN AGENT SOCIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE –**

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'un poste d'agent social à temps complet est vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2025, suite au départ de l'agent

Vu la déclaration de vacance du poste enregistrée sous le n° V042241203000125.

Suite à l'annonce publiée dans la bourse de l'emploi, le directeur de l'E.H.P.A.D n'a reçu aucune candidature satisfaisante.

Madame la Présidente propose en conséquence de pourvoir cet emploi par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'agent recruté sera rémunéré au 5ème échelon du grade d'agent social soit à l'indice brut 374 indice majoré 370.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'embaucher un agent social sur un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 01 janvier 2025 aux conditions susnommées ;
- - DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance  
Dany ESCOFET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20241105-20240308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

La Présidente  
CHAVEROT Véronique



42780

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 17/12/2024

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,